

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR192024

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu la livraison de l'échafaudage pour les travaux de l'église

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le lundi 27 Mai de 8 h à 12 h sur la rue du Bicêtre et la place de l'église.

#### Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par la commune.

#### Article 3 :

Madame le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

\* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 22 Mai 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

